

**Diplôme :** Bac Pro

**Niveau :** Terminale

**Séquence 2 :** La France dans l'Union européenne et dans le monde

**Séance 4 :** La Nouvelle-Calédonie, une collectivité territoriale à statut particulier au sein de la République française

---

*Lancement de la séance : (5 mn)*

*Projection du calendrier scolaire en vigueur en Nouvelle-Calédonie (année scolaire 2019)*

# Calendrier scolaire 2019 de la Nouvelle-Calédonie

février  
vacances de la Nouvelle-Calédonie

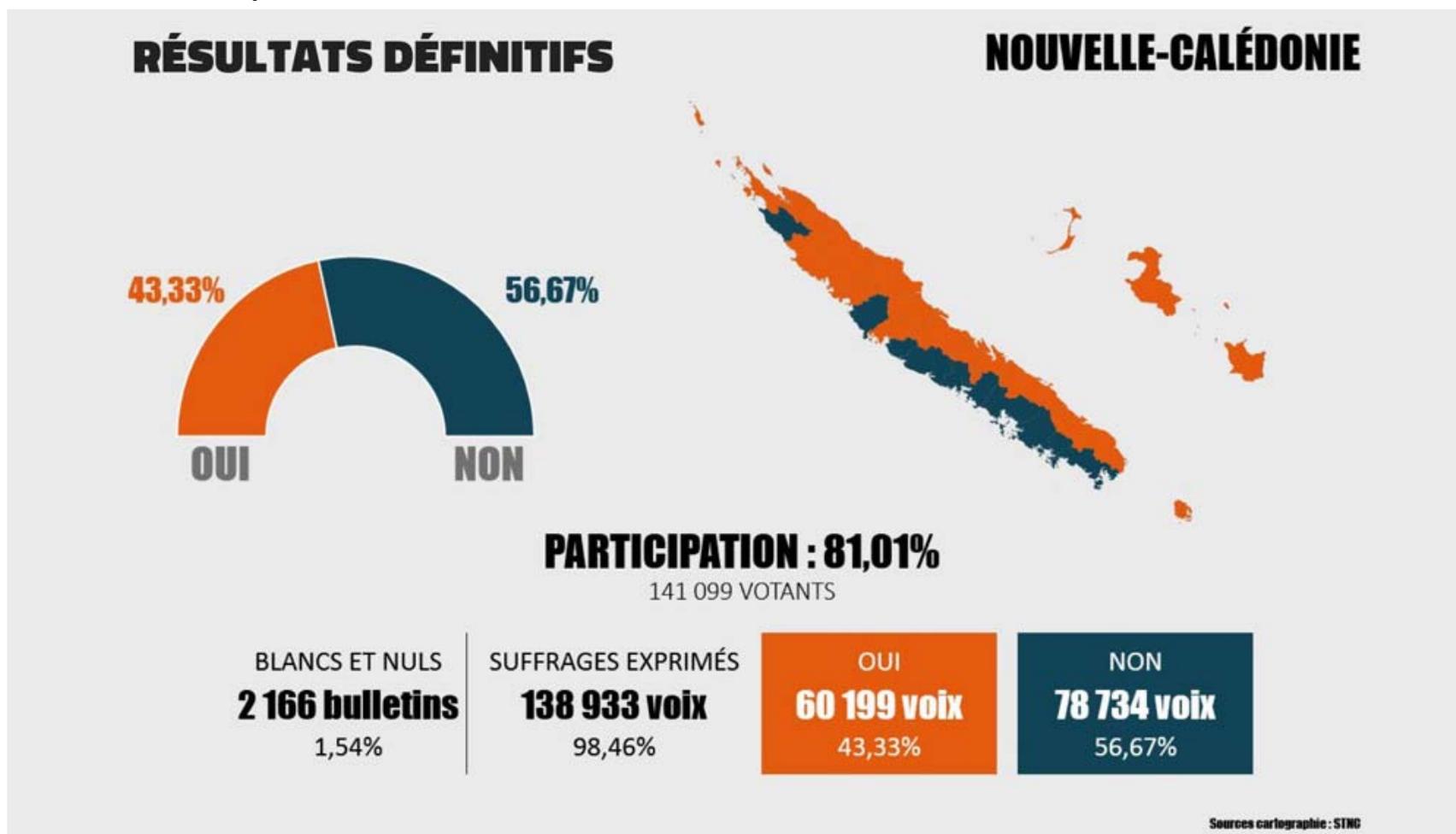
Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
1 V	1 V	1 L 14	1 M	1 S	1 L 27	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M
2 S	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L 36	2 M	2 S	2 L 49	2 J
3 D	3 D	3 M	3 V	3 L 23	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V
4 L	6	4 L 10	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L 45	4 M	4 S
5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L 32	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D
6 M	6 M	6 S	6 L 19	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L 2
7 J	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L 41	7 J	7 S	7 M
8 V	8 V	8 L 15	8 M	8 S	8 L 28	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M
9 S	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L 37	9 M	9 S	9 L 50	9 J
10 D	10 D	10 M	10 V	10 L 24	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V
11 L	7	11 L 11	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L 46	11 M	11 S
12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L 33	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D
13 M	13 M	13 S	13 L 20	13 J	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L 3
14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L 42	14 J	14 S	14 M
15 V	15 V	15 L 16	15 M	15 S	15 L 29	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M
16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L 38	16 M	16 S	16 L 51	16 J
17 D	17 D	17 M	17 V	17 L 25	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V
18 L	8	18 L 12	18 J	18 S	18 M	18 D	18 M	18 V	18 L 47	18 M	18 S
19 M	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L 34	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D
20 M	20 M	20 S	20 L 21	20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L 4
21 J	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 L 43	21 J	21 S	21 M
22 V	22 V	22 L 17	22 M	22 S	22 L 30	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M
23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L 39	23 M	23 S	23 L 52	23 J
24 D	24 D	24 M	24 V	24 L 26	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V
25 L	9	25 L 13	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L 48	25 M	25 S
26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L 35	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D
27 M	27 M	27 S	27 L 22	27 J	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L 5
28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 L 44	28 J	28 S	28 M
	29 V	29 L 18	29 M	29 S	29 L 31	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M
	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L 40	30 M	30 S	30 L 1	30 J
	31 D		31 V		31 M	31 S		31 J		31 M	31 V

## Année Scolaire 2019

- **Rentrée scolaire des élèves :**  
Lundi 18 février 2019
- **Vacances 1ère période :**  
Samedi 6 au dimanche 14 avril 2019
- **Vacances 2ème période :**  
Samedi 8 au dimanche 23 juin 2019
- **Vacances 3ème période :**  
Samedi 10 au dimanche 25 août 2019
- **Vacances 4ème période :**  
Samedi 12 au dimanche 27 octobre 2019
- **Début des vacances d'été :**  
Samedi 14 décembre 2019

Résultats définitifs du référendum du 4 novembre 2018 :

La question posée était : « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? »



Partir des représentations des élèves /

Sinon :

= Question possible à poser aux élèves

En quoi le calendrier scolaire en vigueur en Nouvelle-Calédonie est-il spécifique et en même temps correspond au cadre en vigueur en métropole ?

Réponses probables des élèves :

- Calendrier différent : civil et non sur deux années
- Début d'année en février (septembre en France)
- Vacances d'été : mi-décembre
- Jours fériés identiques

Facteurs d'explication possibles proposés par les élèves :

- Hémisphère sud
- Saison inversée par rapport à l'hémisphère nord

**Problématique de la séance qui en découle : (5 mn)**

- **Quelles sont les spécificités de la Nouvelle-Calédonie ?**
- **Pourquoi a-t-on eu besoin d'organiser un référendum le 4 novembre 2018 ?**

### Objectifs de la séance :

- Permettre aux élèves d'être au cœur de la construction de la séance par l'analyse d'un corpus mettant en lumière les localisations géographiques des territoires ultramarins, les différences de statuts et de niveaux de vie.
- Acquérir des connaissances affinées sur un des territoires, ses atouts et ses spécificités

### **Ces deux derniers objectifs sont à mettre dans la perspective de l'examen blanc**

- **Réaliser une carte mentale synthétisant les informations collectées pendant l'activité en autonomie**

### Supports utilisés :

- Documents de lancement : Calendrier scolaire 2019 en vigueur en Nouvelle-Calédonie, source : [www.calendrier-scolaire.org](http://www.calendrier-scolaire.org) et [www.ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc), mis à jour le 09/01/2018, consultés le 24/08/2018.
- + Infographie des résultats du référendum du 04/11/2018, <https://www.elections-nc.fr/images/referendum/resultats-definitifs.jpg>, consulté le 08/11/2018.

### Démarche :

- *Chaque binôme travaille sur un corpus correspondant à une thématique (20 mn)*
- *La restitution est faite par chaque binôme pour compléter une carte mentale (20 mn)*

## Focus 1 : Une histoire singulière

### Consignes :

- Repérer les dates clés de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie et mettre en évidence les spécificités de cette collectivité française ainsi que son statut juridique
- Définir le statut de l'indigénat
- Mettre en évidence la répartition de la population de l'archipel ainsi que son évolution

### Document A : Dates-clés de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie

**4 Sept. 1774** : Arrivée de James Cook en Nouvelle-Calédonie.

**24 Sept. 1853** : Prise de possession et implantation française.

**25 Juin 1854** : Fondation de Port-de-France qui deviendra Nouméa.

**1864-1897** : Colonisation pénale (l'île devient une colonie pénitentiaire pour les détenus de métropole)

**1874** : Découverte du nickel par Jules Garnier et début de l'exploitation minière.

**1878 et 1917** : Révoltes kanak.

**1914-18** : Participation de la Nouvelle-Calédonie au premier conflit mondial.

**1917** : Révolte kanak

**1939-45** : Participation de la Nouvelle-Calédonie à la Seconde Guerre mondiale.

**1946** : Suppression du statut de l'indigénat, le droit de vote sera ensuite donné progressivement aux Mélanésiens.

**1946** : La Nouvelle-Calédonie passe du statut de Colonie à celui de Territoire d'Outre-Mer (TOM).

**1984-1988** : Les « Événements » (affrontements opposant « indépendantistes » et « loyalistes »).

**Fin avril- début mai 1988** : Le drame d'Ouvéa

**26 juin 1988** : Signature des Accords de Matignon.

**Mai 1998** : Signature de l'Accord de Nouméa.

**Mars 1999** : Loi organique modifiant le statut de la Nouvelle-Calédonie, en en faisant une collectivité « sui generis » instituant notamment un exécutif local « le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie », autorisant le Congrès de la Nouvelle-Calédonie à adopter des « lois du Pays » et prévoyant un transfert progressif des compétences jusqu'à la consultation par référendum local sur l'accession à la pleine souveraineté, organisée au cours du mandat du Congrès commençant en 2014.

**4 novembre 2018** : Référendum sur l'accession à la pleine souveraineté de l'archipel.

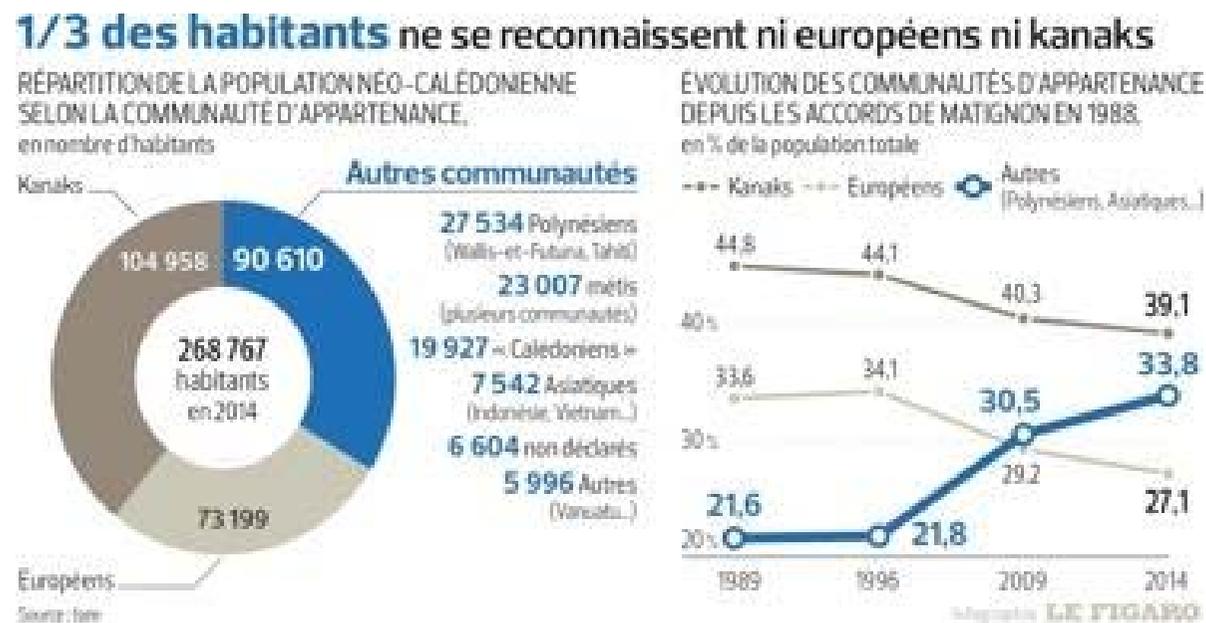
Source : d'après [www.isee.nc](http://www.isee.nc), (institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie) consulté le 05/11/2018.

## Document B : le statut de l'indigénat

C'est le statut auquel est assigné tout kanak en guise « d'assimilation ». Il existe aussi dans d'autres colonies françaises ou anglaises. Ce statut est en vigueur en Nouvelle-Calédonie de 1887 à 1946. Il s'agit dans l'esprit des législateurs de l'époque de protéger les Kanak et de leur ouvrir les portes vers la civilisation occidentale. Dans les faits, la loi s'est transformée pour faire de ce statut un régime au service de la colonisation : les Kanak demeurent pendant toute cette période des sujets de la France, ils doivent payer l'impôt de capitation, le gouverneur nomme les chefs et définit leurs pouvoirs, la pratique de la sorcellerie est interdite, il leur est aussi interdit de porter des armes ou de circuler nus.

Source : <http://histoire-geo.ac-noumea.nc>, consulté le 24/08/2018.

## Document C :



Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr), publié le 02/05/2018, consulté le 05/11/2018.

## Focus 2 : Une situation économique et sociale contrastée

### **Consignes :**

- Comparer les données économiques de la Nouvelle-Calédonie avec la métropole
- Y-a-t-il des disparités (écarts de niveau de vie) entre les provinces de la Nouvelle-Calédonie ?
- De quelles ressources la Nouvelle-Calédonie est-elle la plus dépendante ?

### Document D : l'économie néo-calédonienne

#### **« Indépendance ou pas, la Nouvelle-Calédonie reste une économie fragile »**

La collectivité décidera dimanche si elle reste française. Entre dépendance aux apports de l'Hexagone et à la rente d'un nickel dont le prix dépend des cours mondiaux, la situation économique de l'archipel est précaire

Bien sûr, la Nouvelle-Calédonie s'en sort bien, et ce sera d'ailleurs peut-être l'une des clefs du référendum d'autodétermination du dimanche 4 novembre (avec la démographie). Son PIB par habitant s'élevait à 29 271 euros en 2014. C'est bien plus que la moyenne des DOM (19 245 euros en 2014), mais moins qu'en Métropole (32 736 €). Pour autant, le seuil de pauvreté est important. Il était de 17 % en 2008, soit le double comparé à la métropole, précise *La Tribune*.

Malheureusement, le développement économique n'est pas homogène et un rééquilibrage en faveur des territoires qui disposent d'une majorité kanak est en cours, notamment concernant la dotation de fonctionnement, note *Le Monde*. Le taux de pauvreté est d'ailleurs beaucoup plus important dans les îles Loyauté (52 %) et dans la province Nord (35 %), que dans la province Sud, où se trouve Nouméa et une majorité de non-Kanak. De plus, le coût de la vie est important. L'indice Big Mac, calculé par *The Economist*, fait état d'un niveau moyen de prix supérieur de 24 % à ceux de la zone euro en 2017, selon *Le Figaro*.

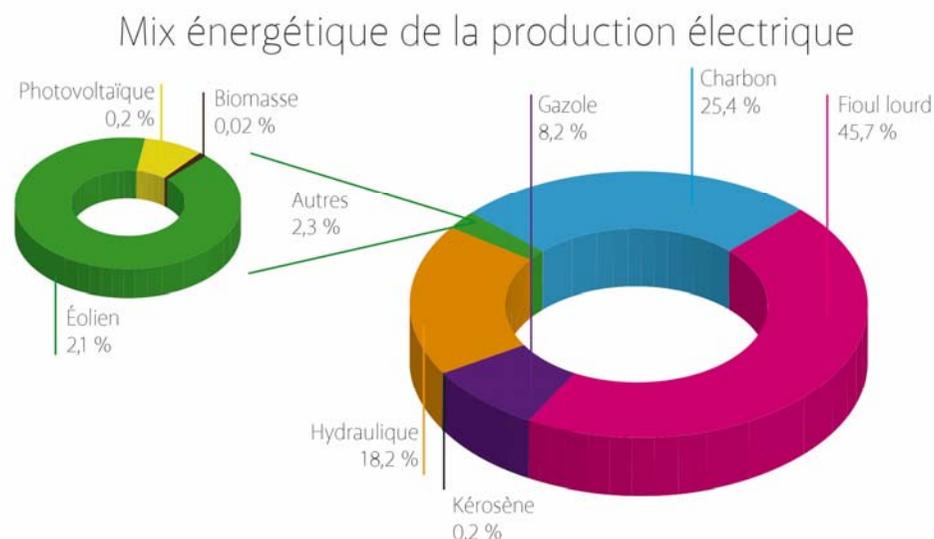
Cycles du nickel. L'économie locale reste, comme c'est aussi le cas parfois dans l'Hexagone, assez dépendante de la perfusion étatique. Sous forme de salaires, schémas de développement et défiscalisation, Paris injecte environ 1,25 milliard d'euros par an. Dans un rapport, l'institut d'émission d'outre-mer (IEOM) estimait que le secteur des administrations publiques représentait 18,6 % du PIB en

2014. « Sa contribution a reculé de 5 points en 10 ans, mais reste toujours supérieure à celle enregistrée en France métropolitaine (16,9 % en 2014) », indique l'étude. En 2017, seul le secteur public a continué à créer des emplois, indique *La Tribune*.

Bien sûr, l'archipel est riche de nickel. Il dispose même de 8 % des réserves mondiales, selon l'IEOM. Problème, son prix dépend des cours mondiaux et est donc évidemment volatil. Le secteur a ainsi pu représenter 20 % du PIB du caillou lorsque le cours était élevé, puis 5 % entre 2011 et 2015, note *La Tribune*. « La Nouvelle-Calédonie dépend trop de ressources extérieures », assuraient des économistes dans un rapport sur la situation économique de l'archipel nommé « Et si la prospérité n'était pas éternelle ? ».

Source : journal « *L'Opinion* », publié le 03/11/2018, consulté le 05/11/2018.

### Document E : L'origine de la production d'électricité en Nouvelle-Calédonie



Source : Agence Calédonienne de l'énergie, données de 2017.

### Focus 3 : Un patrimoine naturel à préserver

#### ***Consignes :***

- Quelles sont les menaces à la préservation de l'environnement en Nouvelle-Calédonie ?
- Quelles solutions sont mises en place ?

#### **Document F :**

##### **En Nouvelle-Calédonie, la biodiversité sacrifiée sur l'autel du nickel**

Les mines à ciel ouvert font partie du paysage de Nouvelle-Calédonie. Des milliers d'hectares sont décapés depuis plus d'un siècle pour récupérer le précieux nickel. La pression sur les milieux naturels s'est intensifiée ces dernières années. Quatre usines métallurgiques sont alimentées par cette matière première, abondante sur le territoire calédonien. Depuis 2009, le code minier impose aux industriels la revégétalisation des sites miniers. Si de nombreuses techniques sont testées, une évidence s'impose : aucune recette n'est aujourd'hui capable de restaurer les milieux. La Nouvelle-Calédonie abrite pourtant l'une des plus riches biodiversités du Pacifique.

La Nouvelle-Calédonie est une terre de nickel. Manteau terrestre remonté à la surface par un caprice de la tectonique des plaques, la plus grande île de l'archipel concentre 25% des ressources mondiales de ce métal. Et 9% des réserves globales jugées exploitables aujourd'hui.

Cette richesse destine le pays à une exploitation minière à grande échelle. 300 000 hectares – soit 18% de la superficie calédonienne – font l'objet de concessions. Ces titres miniers appartiennent majoritairement à la Société Le Nickel (SLN), du groupe Eramet, mais également à d'autres acteurs locaux et internationaux qui ont émergé ces dernières années.

L'environnement paie un lourd tribut à l'exploitation minière. En 2006, les surfaces dégradées liées aux mines à ciel ouvert étaient de 20 000 hectares. La déforestation et l'excavation des sols et des roches entraînent la destruction complète du milieu. À cela s'ajoutent l'érosion, l'imperméabilisation des sols dénudés et les inondations qui vont avec, ainsi que la dissémination des poussières riches en métaux toxiques.

À chaque pluie, les cours d'eau deviennent rouges, entraînant des conséquences néfastes sur la biodiversité des rivières et du lagon. Les excavations modifient également les réseaux aquifères (eau) souterrains. Sans parler des stériles – des résidus miniers – rejetés pendant des années dans les cours d'eau, une pratique aujourd'hui interdite.

##### ***Sous les pelleuses, des trésors de biodiversité***

Ces destructions interviennent sur un milieu exceptionnel. L'archipel est identifié comme un "hotspot" de biodiversité, c'est à dire une zone où la richesse des espèces endémiques est menacée par les activités humaines. Près de 90% de la flore identifiée sur ces sols pauvres en minéraux et riches en métaux toxiques est en effet exclusive à la Nouvelle-Calédonie. *"Il existe aussi du micro-endémisme, avec quelques dizaines de plantes trouvées dans une seule vallée"*, explique Adrien Bertaud, de l'Oeil, un observatoire local de l'environnement.

Même taux d'endémisme pour la faune. *"Et on ne connaît pas assez la biologie des espèces locales pour évaluer le coût environnemental de l'activité minière"*, précise l'expert. Malgré l'ampleur des dégâts, il a fallu attendre 2009 pour que la réforme du code minier impose aux entreprises de réhabiliter les sites

exploités depuis 1975. En 2008, seulement 2% des terres dégradées avaient été revégétalisées, la croute de latérite des anciennes mines rendant les terres infertiles.

Depuis, les grandes entreprises minières défendent leurs actions en faveur de la biodiversité. En 2012, la SLN s'est dotée d'une stratégie en la matière, qui s'est traduite par de nombreux financements de recherches et les premiers projets de compensation écologique. L'entreprise Vale, qui a ouvert une vaste usine métallurgique en 2010, a financé une pépinière qui produit environ 400 000 arbres destinés à être replantés dans ses mines. La restauration a largement progressé : les entreprises minières revégétalisent en moyenne la moitié des surfaces qu'elles décapent chaque année, selon les chiffres de la direction des mines.

### **500 ans pour régénérer une forêt**

Pour autant, les milieux n'ont pas retrouvé leur état initial. Mais les techniques de semis et de plantation montrent leurs limites sur ces sols toxiques et pentus, où la croissance est très lente. Les scientifiques estiment que la régénération d'une forêt prendra ici environ 500 ans, contre une centaine d'années dans des milieux moins hostiles.

L'utilisation d'espèces exotiques ayant entraîné des effets pervers défavorables, la priorité porte aujourd'hui sur les espèces locales. Mais on est encore loin de maîtriser leur reproduction. *"Sur 1500 espèces endémiques, seulement une trentaine est utilisée pour la revégétalisation"*, explique Bruno Fogliani de l'Institut agronomique néo-calédonien (IAC).

Des travaux portent sur l'ensemencement hydrologique (hydroseeding), qui consiste à projeter un mélange de graines, d'engrais et de substrat. Ou encore sur la revégétalisation naturelle en conservant les premiers centimètres de sols (topsoil) au moment de l'excavation, pour les disperser ensuite sur les surfaces exploitées. *"Cette technique prometteuse donne de bons résultats. Néanmoins, elle ne peut s'appliquer qu'aux nouvelles zones décapées et elle n'est pas suffisante pour restaurer un haut niveau de biodiversité"*, souligne Bruno Fogliani.

En effet, seulement 20% des espèces d'un site défriché peuvent se régénérer à partir du topsoil. La SLN a mis en place un guide de bonnes pratiques pour inciter les chefs de mines à le conserver. *"Mais c'est une vraie contrainte d'exploitation, car il faut récupérer seulement les vingt premiers centimètres de sol, à l'aide d'une petite pelleuse spécifique"*, reconnaît Claire Gueunier, chargée de la biodiversité à la SLN.

### **Les fonds de réhabilitation transformés en fonds de crise**

Moins qu'une restauration du milieu, c'est donc la mise en place de conditions propices à une régénération de la végétation qui est demandée aux industriels. Ce qui est fait de manière très inégale selon les sites, d'après plusieurs observateurs. D'autant que les termes du contrat de restauration sont négociés au cas par cas avec les autorités provinciales.

La compensation écologique fait aussi progressivement son apparition dans les accords. Si les pratiques s'améliorent, la destruction a aussi changé d'échelle. Depuis le boom du nickel des années 2000, la Nouvelle-Calédonie approvisionne trois nouvelles usines, en plus de la SLN. L'usine du Brésilien Vale au sud, l'usine Koniambo au nord et une troisième usine en Corée. Il n'existe pas de chiffres disponibles sur les surfaces totales exploitées aujourd'hui. Mais, depuis 2009, 150 hectares supplémentaires sont décapés en moyenne chaque année, contre une cinquantaine au cours des deux décennies précédentes. Avec l'effondrement des cours du nickel ces dernières années, l'environnement n'est plus une priorité. Le fonds Nickel du gouvernement, destiné à financer la réhabilitation des zones dégradées, est devenu un fonds de crise pour les entreprises du secteur. Les budgets de recherche ont fondu. Et, selon nos sources, les obligations de réhabilitation négociées avec les autorités provinciales sont progressivement revues à la baisse.

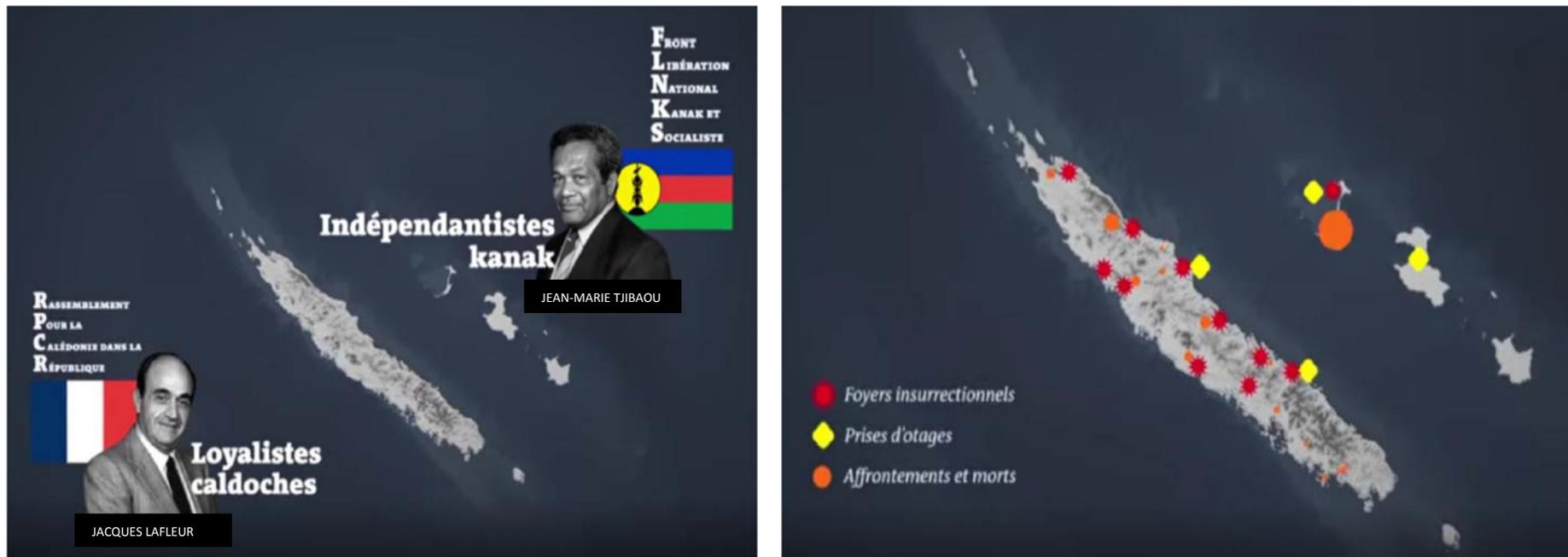
*Source : [http://opera-favoris.chambres-agriculture.fr\(base](http://opera-favoris.chambres-agriculture.fr(base) de données des documentalistes des chambres d'agriculture), [www.novethic.fr/empreinte-terre/biodiversite/isr-rse/en-nouvelle-caledonie-la-biodiversite-scarifiee-sur-l-autel-du-nickel](http://www.novethic.fr/empreinte-terre/biodiversite/isr-rse/en-nouvelle-caledonie-la-biodiversite-scarifiee-sur-l-autel-du-nickel), publié le 12/10/2016, consulté le 24/08/2018.*

## Focus 4 : Un archipel qui cherche son avenir

### Consignes :

- Quelles sont les deux forces politiques en présence au début des années 80 et qui les dirigent ?
- Quel(s) évènement(s) en 1988 déclenche(nt) des négociations entre l'État et les deux partis néo-calédoniens ?
- Quels sont les deux grands accords conclus et que contiennent-ils ?
- Quel résultat y a-t-il eu en novembre 2018 ? Y-aura-t-il un nouveau referendum ?

Document G : Les deux personnalités politiques des années 80 en Nouvelle-Calédonie et la localisation des « Évènements » de 1984-88.



Source : captation vidéo depuis le site [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), réalisée le 05/11/2018.

## Document H : Le drame d'Ouvéa, les Accords de Matignon en 1988 et l'avenir politique de l'île

*Tous les Néo-Calédoniens ont en mémoire les tensions des années 80 dans cet archipel du Pacifique sud -français depuis 1853-, avec le boycott en 1984 des élections territoriales par les indépendantistes du FLNKS et surtout l'assaut sanglant de la grotte d'Ouvéa, le 5 mai 1988 : 19 Kanak qui retenaient en otages des gendarmes sont tués, ainsi que deux militaires.*

Le 22 avril 1988, soit deux jours avant les élections, une poignée de militants kanak investissent la gendarmerie de Fayaoué, sur l'île d'Ouvéa. Dans la panique, quatre gendarmes sont tués par balles (et non à coups de machette comme l'assurera Jacques Chirac). Deux d'entre eux, désarmés, sont abattus dans le dos. Un troisième, blessé, est achevé. Les Kanak emmenèrent en otage les autres gendarmes, 27 au total. Ils se séparent en deux groupes.

À Paris, sitôt l'alerte donnée, le gouvernement envoie pas moins de 700 militaires lourdement équipés sur la petite île d'Ouvéa. Le premier groupe se rend sans un coup de feu. Le second, isolé dans une grotte près du village de Gossanah, hésite sur la conduite à prendre.

Un jeune magistrat tente alors une négociation auprès des rebelles avec le capitaine Philippe Legorjus, du GIGN. Capturé, ce dernier doit livrer en otage six de ses hommes. Le capitaine et le magistrat effectuent plusieurs allers-retours entre Nouméa et la grotte pour tenter d'obtenir des chefs du FLNKS qu'ils fassent pression sur les preneurs d'otages et leur chef Alphonse Dianou.

Pendant ce temps, à Gossanah, le général Jacques Vidal prépare un assaut de la grotte sous la supervision du ministre Bernard Pons en personne. Ils ordonnent la fin des négociations et planifient l'assaut. L'« opération Victor », initialement prévue le 4 mai, est repoussée au lendemain... pour laisser au Premier ministre le temps d'accueillir à Paris trois otages français fraîchement sortis des geôles du Liban, Jean-Paul Kauffman, Marcel Carton et Marcel Fontaine.

Le matin du 5 mai, deux assauts successifs, avec 75 hommes d'élite du GIGN et du 11e Choc, ont raison des preneurs d'otages. 19 d'entre eux sont tués, soit la moitié du groupe environ. Les otages sortent quant à eux tous vivants de la grotte. L'armée déplore la mort de deux de ses hommes. Trois jours plus tard, le deuxième tour de l'élection présidentielle donne une large victoire à François Mitterrand. Pour Jacques Chirac, la fermeté n'aura pas payé.

Sitôt en fonction, le gouvernement socialiste de Michel Rocard entame des négociations avec le FLNKS. Chacun des protagonistes ayant le souci de calmer le jeu, elles aboutissent le 26 juin 1988 à la signature des Accords de Matignon et se concluent par une poignée de main entre les protagonistes, Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur, sous les yeux de Michel Rocard et de son chargé de mission Christian Blanc.

Les Accords de Matignon-Oudinot sont entérinés par un référendum de pure forme le 6 novembre 1988. La Nouvelle-Calédonie est alors découpée en trois régions dont deux reviennent aux indépendantistes : les Îles Loyauté à l'Union calédonienne et le Nord au Palika.

Le drame d'Ouvéa est l'acmé des revendications indépendantistes en Nouvelle-Calédonie. Il va aboutir cinquante jours plus tard, le 26 juin 1988, aux Accords de Matignon (d'après l'hôtel Matignon, résidence du Premier ministre de la France). Ils sont complétés le 20 août 1988 par un texte signé rue Oudinot, au ministère de l'Outre-mer. Il s'ensuit un compromis inespéré entre les représentants du gouvernement français et les chefs kanak de ce territoire d'outre-mer.

Mais le 4 mai 1989, Jean-Marie Tjibaou, président du FLNKS, est tué par balle par le Kanak indépendantiste Djubelly Wéa, qui ne lui a pas pardonné d'avoir signé ces accords. Wéa tire également sur Yeiwéné Yeiwéné, autre figure du FLNKS, avant d'être lui-même abattu par le garde du corps des deux victimes.

### **1998 : l'Accord de Nouméa**

Dix ans plus tard, le 5 mai 1998, la signature de l'Accord de Nouméa, sous l'égide du Premier ministre Lionel Jospin instaure en Nouvelle-Calédonie un processus de décolonisation sur vingt ans.

Ce texte fondateur, conclu entre l'État, les anti-indépendantistes et les indépendantistes, puis ratifié à 72 % par les Calédoniens lors d'un référendum, organise l'émancipation par étapes de l'archipel.

Un référendum d'autodétermination est prévu entre 2014 et 2018 au plus tard.

Pour les observateurs, l'Accord de Nouméa est le garant du maintien de la paix en Nouvelle-Calédonie, après la quasi-guerre civile des années 80.

Mais la mise en œuvre de ce processus, sans équivalent au sein de la République, se fait à petits pas. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie adopte en 2009, après plusieurs années de négociations, un texte qui encadre l'exploitation de ses richesses en nickel en rénovant notamment les normes environnementales.

Le camp d'en face est quant à lui représenté principalement par trois partis. Le plus important est *Calédonie ensemble*, partisan d'une autonomie aussi large que possible au sein de la République française. Le *Rassemblement Les Républicains* et les *Républicains calédoniens* sont également favorables à une autonomie étendue et même à la création d'une citoyenneté calédonienne complémentaire de la citoyenneté française.

Les électeurs néo-calédoniens inscrits sur la liste référendaire ont voté le 4 novembre 2018 sur le futur statut du "Caillou".

Le Non à l'indépendance l'a finalement emporté à près de 60% des votants... Le suspense n'est pas terminé pour autant. La loi précise en effet qu'un tiers des 54 élus du Congrès de la Nouvelle-Calédonie pourront décider d'organiser une deuxième consultation en 2020, voire une troisième en 2022. Mais leur décision ne pourra intervenir qu'après le renouvellement du Congrès en mai 2019. Les élus indépendantistes ont déjà signifié qu'ils y étaient favorables tandis que les loyalistes s'y opposent.

Le drame d'Ouvéa a fourni au cinéaste Mathieu Kassovitz, en 2011, la matière d'un film engagé, « L'Ordre et la morale ».

Source : d'après [www.afp.com](http://www.afp.com), publié le 19/03/2018, consulté le 5/11/2018.

## En Nouvelle-Calédonie, le non l'emporte

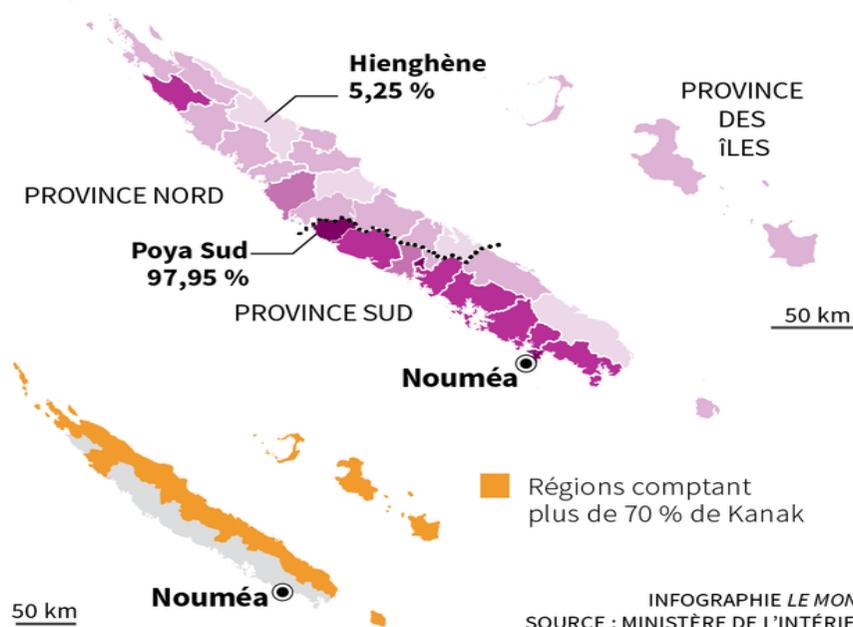
« VOULEZ-VOUS QUE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ACCÈDE À LA PLEINE SOUVERAINETÉ ET DEVIENNE INDÉPENDANTE ? »

Résultats, en % des suffrages exprimés



RÉSULTATS DU NON,  
en % des suffrages exprimés, par commune

● moins de 15 %   ● de 15 % à 36 %  
● de 50 % à 60 %   ● de 60 % à 80 %   ● plus de 80 %



Une fois l'activité terminée, chaque binôme apporte les éléments d'information permettant de compléter la carte mentale.

